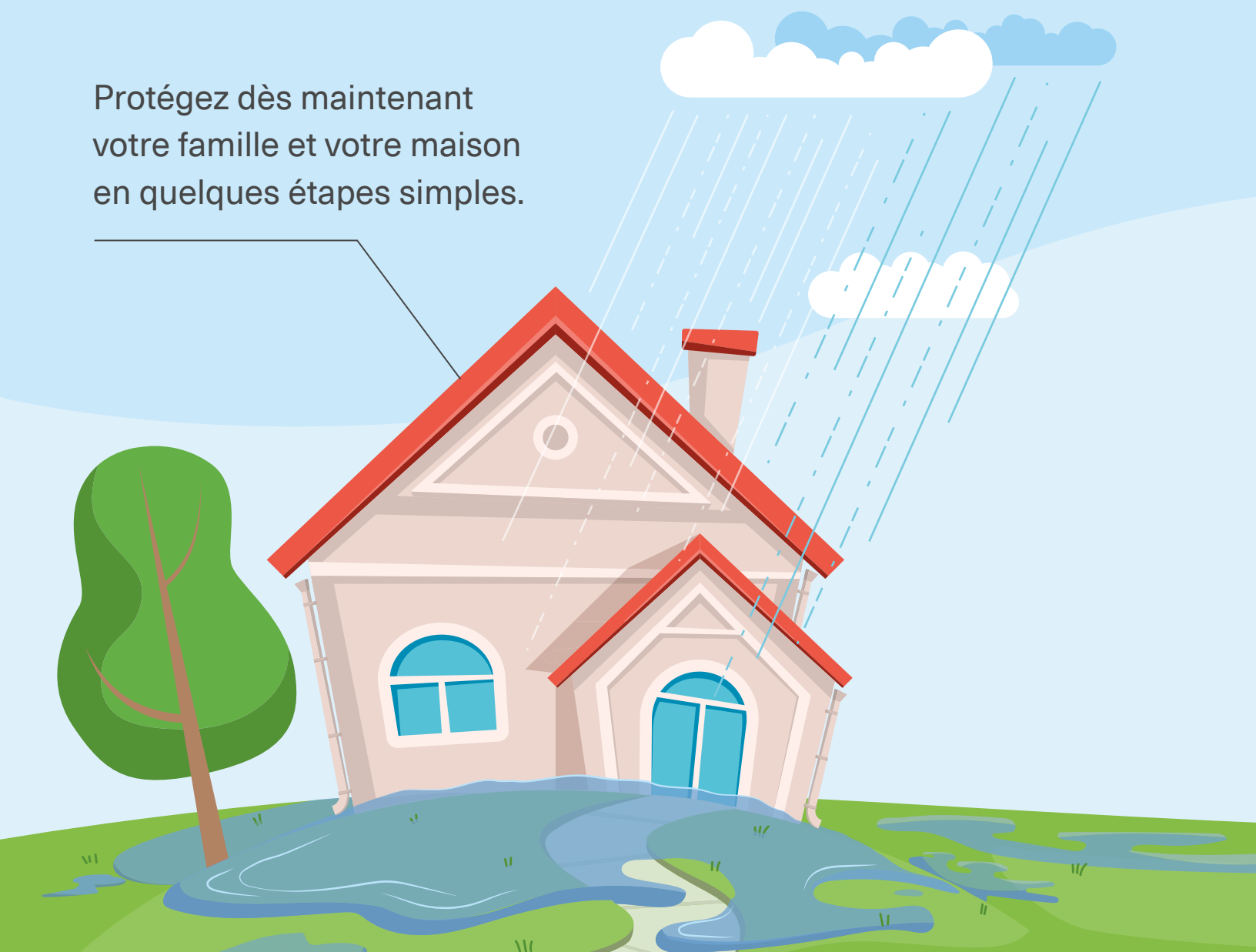


PERSONNE N'EST À L'ABRI D'UNE INONDATION.



POUR ÉVITER DE S'INQUIÉTER, MIEUX VAUT SE PRÉPARER.

Protégez dès maintenant
votre famille et votre maison
en quelques étapes simples.



PROTÉGEZ VOTRE MAISON DES INONDATIONS EN PRENANT CES PRÉCAUTIONS



Souscrivez une police d'**assurance habitation** avec protection contre les inondations.



Renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurance au sujet des risques encourus et des **mesures de protection à prendre**.

Protégez vos objets de valeur en les conservant dans des contenants étanches placés au-dessus du niveau potentiel de l'eau, sur une étagère ou à l'étage supérieur de la maison.

Repérez le siphon de sol et déplacez les objets (boîtes, meubles, tapis) susceptibles de l'obstruer.

Installez une pompe de vidange, ainsi qu'une pompe de secours à pile. Vérifiez régulièrement leur bon fonctionnement.

Installez un clapet de non-retour et assurez-vous qu'il fonctionne adéquatement.

Installez des puits de fenêtre et des couvre-puits sur les fenêtres qui se trouvent près ou en dessous du niveau du sol.

Nettoyez régulièrement vos gouttières et dirigez les tuyaux de descente en direction opposée de la maison.

Aménager le terrain en pente pour éloigner l'eau de la fondation.

Enlevez les feuilles, les déchets, la glace et autres débris des égouts pluviaux près de chez vous.

VOUS POUVEZ VOUS PRÉPARER À PROTÉGER VOTRE FAMILLE DES INONDATIONS.

AVANT UNE INONDATION

- **Informez-vous des risques** propres aux endroits dans lesquels vous vous trouvez le plus souvent : domicile, lieu de travail, parc, etc. Surveillez les conditions météorologiques locales et les alertes. Renseignez-vous auprès de votre municipalité et de votre compagnie d'assurance au sujet des risques auxquels vous pourriez faire face afin d'être prêt à agir, le cas échéant. .
 - **Établissez un plan d'urgence** et mettez-le en pratique avec votre famille.
 - **Discutez des mesures à prendre en cas d'inondation avec votre famille** et vos voisins.
 - **Mémorisez et mettez en pratique** vos plans d'évacuation.
 - **Ayez sous la main une trousse d'urgence.**
 - Téléchargez l'**application « Soyez prêt » de la Croix-Rouge** pour obtenir des alertes météorologiques et d'autres informations pratiques.
-

PENDANT UNE INONDATION

- **Écoutez les bulletins de nouvelles à la radio ou regardez la télévision locale** pour connaître les avertissements d'inondation et les dernières nouvelles sur la situation. Suivez les consignes de sécurité.
 - **Soyez prêt à évacuer** rapidement.
 - Dirigez-vous vers des terres élevées et demeurez-y si on a émis une alerte d'inondations ou de crues éclair dans votre région.
 - **Rebroussez chemin, ne risquez pas votre vie!** Évitez de marcher et de conduire dans les zones inondées, qui pourraient être plus profondes que vous le pensez. Redoublez de prudence la nuit, car l'obscurité empêche de bien voir les dangers.
 - **Éloignez les enfants et les animaux de compagnie des zones inondées.**
-

APRÈS UNE INONDATION

- **Faites toujours preuve de prudence et suivez les consignes des autorités locales.**
- **Déclarez le sinistre à votre compagnie d'assurance.**
- **Regagnez votre domicile** uniquement après avoir été avisé qu'il n'y a plus aucun danger.
- **Ne consommez pas d'eau ou d'aliments potentiellement contaminés.** En cas de doute, jetez!
- Consultez notre **Guide sur le rétablissement à la suite d'une inondation** pour une marche à suivre détaillée :
 - **Maintenez de bonnes pratiques d'hygiène pendant le nettoyage de votre domicile** en évitant le contact avec les eaux de crue ou avec tout article contaminé par ces eaux. **Portez des vêtements de protection**, comme des bottes robustes ou des bottes de caoutchouc, des lunettes de protection, un casque, des gants de caoutchouc et un masque antipoussières.
 - **N'utilisez aucun appareil électroménager ni système de chauffage, de pression ou d'évacuation des eaux usées** jusqu'à ce que leurs composants électriques soient secs et qu'ils aient été inspectés par un électricien.
 - **Renseignez-vous auprès des autorités locales ou des dirigeants communautaires** pour savoir comment vous débarrasser des articles endommagés ou contaminés.
 - Pour en savoir davantage sur la préparation aux urgences, consultez le site www.croixrouge.ca/pret et téléchargez l'**application « Soyez prêt » de la Croix-Rouge.**